

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 28 juillet 1922

Sommaire :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Le problème des langues en Belgique | M. Counson |
| Encore le spiritisme : | |
| nouvelles et dernières expériences | Comte Perovsky |
| Anatole France | Chan. Paul Halflants |
| Démocratie et organisation | Elie Baussart |
- Les idées et les faits : Chronique des idées : La question scolaire, J. Schyrgens.
— Rome, L. Picard. — France. — Russie.

La Semaine

* L'Etat ouvrier chrétien a tenu son Congrès général cette semaine. L'âme de cette organisation nouvelle des forces catholiques belges, en quatre « Etats » groupés en « Union catholique », M. l'Abbé Colens, exposera prochainement aux lecteurs de la Revue catholique des idées et des faits le but qu'il se propose et les moyens qu'il préconise.

* M. Vandervelde y est allé, lui aussi, de son discours de Roux. Partisan du vote des femmes, il a essayé de convaincre les socialistes qui craignent de voir la balance pencher à droite par l'introduction « prématurée » des femmes dans la politique. M. Vandervelde croit au contraire que les femmes « s'émanciperont » bien vite et que ce dernier rempart de l'Eglise écroulera rapidement.

Que penser du suffrage universel inorganisé étendu aux femmes ? Pas grand'chose de bon !...

* La Société des Nations a confirmé le mandat anglais sur la Palestine. C'était prévu. Mais la politique anglaise se trouve aux prises, là-bas, avec de graves difficultés. La situation est extrêmement tendue. La politique sioniste est à la veille d'une faillite retentissante, à moins que les Anglais, en bons réalistes, ne filent de l'huile, beaucoup d'huile, pour apaiser les flots et même — qui sait ? — ne quittent le navire...

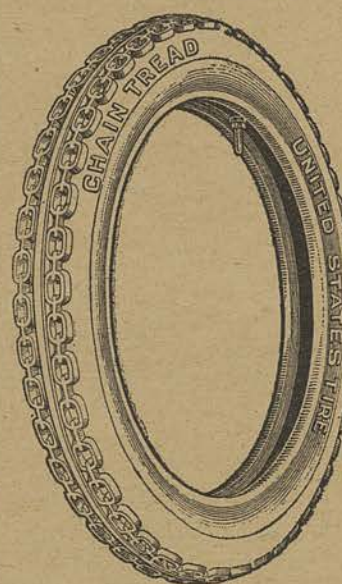
* En Italie, la violence des communistes et des fascistes a provoqué une crise politique particulièrement aiguë. Seul, un gouvernement fort pourra y mettre fin. A la force légale de réprimer les abus de la force illégale. Mais la difficulté dans laquelle se débat l'Italie d'après-guerre est précisément celle-là : Comment constituer un gouvernement fort ?

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.



**LAMPE
FANAL**
TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE
EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS
GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03

Quoique les Pneus
" **UNITED STATES** "
soient vendus à des prix
INFÉRIEURS
à ceux de la concurrence,
ils vous donneront un
rendement kilométrique
SUPÉRIEUR
à toute autre marque
sur le marché



DANS TOUS LES
BONS GARAGES.

AGENCE GÉNÉRALE :
R. S. Stokvis & Fils, S. A
141, Rue Royale, BRUXELLES

A la Grande Fabrique

◇ ◇ ◇

- - E. Esders - -

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

◇ ◇ ◇

Maison fondée en 1877 Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1920

◇ ◇ ◇

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

Comptoir Paligot

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 5 millions

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Ste Gudule)

- Ordres de Bourse -
- Renseignements Financiers -
- Encaissement de Coupons -
- Vérifications de Tirages -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre
d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et
Informations* dont le service est fait gratuitement à la
clientèle.

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30
VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSSÉS — GHISTELLES — PONT
A CELLES — SPRIMONT — THOU-
ROUT-FRAMERIES - LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmedy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des Clients —
Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.*

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

A LA VIERGE NOIRE Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE

Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

PALAIS DE LA MODE

HABILLE LE MIEUX

TÉL. 2829

24, RUE DE LA VIERGE NOIRE, 24, BRUXELLES

LE PLUS BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

Chocolat

MARTOUGIN

le meilleur !

VERITAS

Librairie Universelle Catholique



Rayons : LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE, ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE — ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICULTURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNEMENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21 ANVERS

Extrait de Viande

DE LA COMPAGNIE

LIEBIG

Contenant tous les principes sapides et aromatiques de la meilleure viande de bœuf, est sans rival pour bonifier les plats les plus divers.

L'Extrait de viande est obtainable en pots de 1/1, 1/2, 1/4 et 1/8 livr. angl.

Pour les grandes institutions, telles que Couvents, Pensionnats, Hôpitaux, etc. nous recommandons tout spécialement nos boîtes de 2 ou 5 livr. angl.



Je m'les brosse
au

Pastol

J.C. BOLDOOT
BRUXELLES

Grande Maison de Blanc

LA PLUS IMPORTANTE DE L'EUROPE

Rue du Marché-aux-Poulets, Bruxelles



LINGERIE - DÉSHABILLÉS - DENTELLES
- LINGE DE TABLE ET DE MAISON -
SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX & LAYETTES
- TOILETTES DE VILLE ET DE SOIRÉE -
- BLOUSES - PEIGNOIRS - PYJAMAS -
CHOIX CONSIDÉRABLE DE LAINAGES
BONNETERIE DE VILLE ET DE SPORT
GANTERIE - PARFUMERIE - MERCERIE
NAPPERONS - BRODERIES & DENTELLES
- TISSUS D'AMEUBLEMENT - Rideaux -
STORES - LITÉRIES - COUVERTURES
COUVRE-LITS

LA LINGERIE

DE

LA GRANDE MAISON DE BLANC

JOINT LE FINI

A L'ÉLÉGANCE

Tout achat est expédié franco
dans toute la Belgique

Le problème des langues en Belgique ⁽¹⁾

Querelles de mots

Querelle de mots, querelle de sots, querelle d'Allemands, tant qu'on voudra.

Mais « les sots, depuis Adam, sont en majorité », et les Allemands ont fondé en Belgique des institutions que certains Belges veulent restaurer. Écoutons leurs raisons, auxquelles la raison répondra.

Quelques mois avant la guerre, un professeur bavarois, inventeur d'une ligue franco-allemande et d'une langue universelle, proposait de réconcilier la France et l'Allemagne, et de résoudre la question flamande, la question alsacienne et la question européenne, en prenant pour frontière politique franco-allemande la frontière linguistique : Dunkerque-Visé-Bâle. La Belgique aurait été coupée en deux par la ligne Comines-Visé ; et les Belges, assurait ce philosophe, allaient tous se réjouir de la séparation. Car, écrivait-il, « la nation belge n'existe pas ; il n'y a qu'un peuple wallon et un peuple flamand ; celui-ci est français, celui-ci est allemand ; la Belgique n'est qu'un état hybride, dont la fin sera un grand bonheur pour les deux éléments absolument inconciliables dont il se compose. La guerre civile en permanence, voilà la politique intérieure de la prétendue nation belge. » — M. Pol de Mont et de meilleurs avaient, en effet, certifié qu'il n'existait pas de nationalité belge, et que les Flamands étaient des « Germains ».

Pour nous délivrer de nos discordes, le gouvernement allemand prit des mesures énergiques. Il décida, le 31 décembre 1915, la flamandisation de l'Université de Gand, et, le 21 octobre 1916, le gouverneur Bissing et le recteur Hoffmann inauguraient l'Université flamande. Le 21 mars 1917, la Belgique abolie était remplacée par deux régions administratives : la Flandre (capitale Bruxelles) et la Wallonie (capitale Namur). Le 22 décembre 1917, le Conseil de Flandre sollicitait et, le 19 janvier 1918, Guillaume II accordait à la Flandre le protectorat de l'Empire allemand. En mai 1918, le roi de Bavière visitait solennellement l'Université flamande, qui lui témoignait sa gratitude pour la protection allemande, et qui en attendait une durée éternelle.

En novembre 1918, nos gouvernements allemands, le Conseil de Flandre, les fonctionnaires namurois, le roi de Bavière, le recteur de l'Université flamande, l'empereur d'Allemagne, détalèrent de toute la force de leurs jarrets germaniques. Leur œuvre, fondée sur l'erreur, s'écroulait.

Ceux qui croient la relever, et faire avec quelques bulletins de vote ce que n'ont pu réaliser des millions de fusils, reviendraient vite de leurs illusions, s'ils comprenaient que les

querelles linguistiques sont oiseuses et stériles comme les guerres de religion : nos représentants ne disposent pas plus de l'avenir du langage que du salut éternel des âmes. Les philologues et rois de Prusse et de Hollande qui, depuis 1814, ont prétendu développer et exploiter les éléments teutoniques de la Belgique septentrionale, se sont trompés sur la nature du langage, du gouvernement et de l'enseignement. Nos chaussettes d'avant-guerre n'ont plus de sens ni d'excuse : c'est un luxe auquel l'Etat belge doit renoncer sous peine de périliter.

* * *

La langue n'est nullement une puissance mystérieuse et immortelle ; c'est un outil fabriqué par les écrivains et qui est remanié à mesure que se perfectionne la vie sociale. Il n'y a pas une famille belge qui n'ait changé plusieurs fois de langue depuis les Belges de César. Gand et l'Escaut ont des noms celtiques : or, plus personne, à Gand, ne parle ménapien. Liège porte un nom germanique, et le liégeois est un dialecte roman. Les parlers varient de ville à village, et des grands-parents aux petits-enfants. En Belgique, comme partout, la majorité de chaque localité parle le patois local dénué de littérature. Le fait de parler une langue écrite reste encore, hélas ! le luxe d'une minorité, comme les bibliothèques, les cartes de visite et le téléphone. Une langue ne dure et n'existe que quand elle est fixée par des livres indéfiniment relus et étudiés. *Elle ne progresse que par la civilisation qu'elle propage* : par les inventions qu'elle baptise, par les vérités qu'elle révèle, par les commerces qu'elle permet, par le plaisir et le profit qu'on peut en tirer. Mots et modes habillent idées et femmes selon les goûts et les moyens du public. La meilleure langue est celle qui produit les meilleurs livres, comme la meilleure femme est celle qui produit les meilleurs enfants. L'histoire du langage, comme celle du vêtement, est un corollaire de l'histoire économique.

L'ignorance de la grammaire historique a causé des gaspillages de deux sortes : la législation purement linguistique et la fabrication de langues universelles.

Malherbe disait à Henri IV : « Sire, vous êtes le roi le plus absolu que la France ait jamais eu ; pourtant, je vous défie de faire changer le genre du mot *cuiller* au sud de la Loire ». Henri IV, fort sensé, n'essaya pas. Mais, un demi-siècle plus tard, Ryklof van Goens, à Ceylan, décréta que les esclaves qui ne parleraient pas hollandais devraient se raser la tête et renoncer aux chapeaux. Malgré les rasoirs et les menaces d'insolation, l'esclavage et le hollandais ont disparu de Ceylan. Antérieur et supérieur à Ryklof van Goens, le gouvernement de Charles-Quint avait fait étrangler et brûler à Vilvorde William Tyndale, coupable d'avoir traduit la Bible en anglais. Aujourd'hui, par Panama et par Suez, la Bible anglaise se répand sur tous les rivages abordés par les steamers ; et les

(1) Malgré la promesse formelle qui nous avait été faite, nous n'avons pas reçu encore le texte de la conférence de M. Van Cauwelaert. Nous donnons aujourd'hui la conférence de M. Counson, espérant pouvoir publier dans notre prochain numéro celle du bourgmestre d'Anvers.

Belges, revenus de leurs erreurs grammaticales et politiques, ont élevé, à Vilvorde, un monument en l'honneur de William Tyndale.

Depuis l'Arrêté Royal du 21 novembre 1864 sur l'unification de l'orthographe néerlandaise jusqu'à la loi Bissing, que de mesures prises pour promouvoir le hollandais en Belgique ! Or, plus le hollandais avançait dans les lois, plus le français progressait dans les mœurs, dans les « villes tentaculaires », dans les familles, dans les librairies, dans les conseils d'administration. Il y a aujourd'hui plus d'un million de Belges qui parlent français ; donc plus de 13 % de la population totale. Un pareil pourcentage d'individus parlant une langue écrite est un indice de civilisation très élevée, indice confirmé par la population relative, la longévité moyenne et le réseau des voies ferrées.

Une langue n'existe que par ses livres : la langue de quelques milliers d'Athéniens morts depuis deux mille ans a, dans les classes d'Europe et d'Amérique, une place refusée aux idéogrammes de quatre cents millions de Chinois. *Non numeranda, sed ponderanda verba !* Quelle est la situation livresque, donc linguistique, de la Belgique ? La Bibliothèque Royale de Bruxelles, en 1916, a donné en lecture 74.572 ouvrages, dont 66.125 en français, 3.205 en allemand, 2.519 en anglais, 1.302 en flamand et 1421 en diverses autres langues. C'est dire que la littérature française représente dans la capitale de la Belgique près des neuf dixièmes de la vie intellectuelle. Or, le rayonnement de la capitale (qui crée la vie linguistique) est particulièrement intense quand l'agglomération centrale forme un neuvième de la population du royaume et est à moins de quatre heures de train de toutes les frontières. De Philippe de Comines à Maeterlinck, G. Rodenbach et Verhaeren, nos plus grands écrivains français sont des Flamands. M. Anseele est entré au Parlement comme député de Liège après des discours français. Et l'Institut commercial d'Anvers, en français, rend de tels services que même le Conseil communal d'Anvers n'en a pas encore exigé la francisation !

Les règlements linguistiques, au rebours de la nature des choses, sont proclamés bientôt inappliqués et inopérants par leurs propres artisans et partisans ; et ils recommencent, comme recommencent les admirables langues universelles et les pomades pour guérir la calvitie. Le néerlandais belge (qui dès 1863 faisait croire à Multatuli que la Belgique allait disparaître), l'ukrainien des billets de banque aujourd'hui, le volapuk, l'esperanto, l'ido, et cent autres compositions ingénieuses, s'acheminent vers le néant avec les illusions et les erreurs de la pauvre, vieille et anarchique Europe. Car la nature reste toujours plus constante en ses effets que l'homme et ses extravagances. Et les mots et les grammaires et les papiers démonétisés ne peuvent rien contre la faim, la guerre et la grève.

La langue est un instrument et non un fétiche. Elle n'a pas plus de droits que le piano ou le dictionnaire. Elle n'a que des services à rendre. Qui de nous songe à parler celtique pour honorer la mémoire de Boduognat, ou à parler hébraïque pour honorer Isaïe ?

On trompe les misérables quand on leur fait accroire qu'ils ont intérêt ou mérite à garder leur misère et leur ignorance, leurs haillons et leur patois. Débris du morcellement féodal, les cent idiomes régionaux d'Europe ne contiennent aucun principe de progrès. Le chauvinisme linguistique est aussi absurde en temps de télégraphie et d'aviation que les tribunaux de sorcellerie depuis l'invention du paratonnerre, et que les recettes médicales du folklore depuis la bactériologie et la sérothérapie. Il est trop tard pour enfermer dans la muraille

de Chine de leur propre langue les petits pays de petites gens à petites idées.

L'homogénéité racique et linguistique n'est concevable que chez les Lapons, les Papous, et les nations à l'abri de toute civilisation. En Europe, il y a partout trois classes intellectuelles : la plus nombreuse ne parle que patois, une minorité parle une langue écrite ; la classe cultivée est partout polyglotte. Il est impossible d'avoir une action sérieuse sur aucune science sans savoir le français, l'anglais et l'allemand. Les Belges, pour entrer dans les Facultés, doivent même avoir appris le grec et le latin.

* * *

Le principe social ne doit pas être cherché dans la linguistique : la langue est faite pour les hommes, et non les hommes pour la langue. Ce qui transforme un patois en langue, c'est l'emploi qui en est fait par une société indéfiniment recrutée, ville ou Église. Le hollandais a réussi en Hollande, parce que la version hollandaise de la Bible, depuis le Synode de Dordrecht, a été lue, imprimée, chantée, enseignée par des milliers de prêtres qui se mariaient, et dont les nombreux enfants fournissaient le personnel intellectuel qui parle une langue écrite. En Belgique, le célibat du clergé et la liturgie latine s'opposaient à ce qu'aucun parler belge devint langue religieuse. Feuilletiez les catalogues de la librairie néerlandaise, et vous verrez que le genre littéraire le plus fortement représenté est la théologie. Dans nos séminaires, l'enseignement supérieur de la théologie se fait en latin.

La langue savante n'a d'ailleurs pas l'action sociale qu'on semble lui prêter aujourd'hui : si elle était décisive, toute l'Europe parlerait latin, car l'enseignement s'est fait en latin jusqu'au commencement du XIX^e siècle, de Salamanque à Königsberg.

Dans le monde laïc, les domestiques apprennent la langue des maîtres plus vite que les maîtres n'apprennent celle des domestiques. Ceux-ci sont-ils toujours mieux doués que ceux-là ? Non, car ils auraient renversé les rôles depuis longtemps. Mais on n'apprend que ce dont on a besoin ; et les meilleures langues ont le même succès que les meilleurs vêtements. La capillarité sociale, l'amélioration de l'avoir et du savoir, l'accession des mieux doués aux meilleures places, multiplie ceux qui remplacent le patois par la langue, et les sabots par les souliers.

Une organisation sociale et grammaticale intelligente, en favorisant l'accès de tous les talents à la propriété, au pouvoir et à la langue savante, a fait de la France et de l'Amérique du Nord les deux principales pépinières de grands hommes ; le morcellement linguistique, à Babel et chez les Habsbourgs, n'a produit qu'anarchie et stérilité.

L'abbé Grégoire, à la Convention, évaluait à trois millions le nombre d'hommes parlant français, et à trente les patois provinciaux de France. Par la division en départements, par l'instruction publique, par le code civil et par les voies de communication, le chiffre de francophones a plus que triplé. Il dépasse aujourd'hui dix millions.

La France a eu la sagesse de ne pas fournir un enseignement italien à Bonaparte, Masséna, Viviani, ni un enseignement provençal à Daudet, Gambetta, Jaurès, Foch, ni un enseignement catalan à Fr. Arago et Joffre, ni un enseignement breton à Renan, ni un enseignement allemand à Kleber, Kellermann, Wurtz, Scheurer-Kerstner. Aussi la langue française, parlée par plus de dix millions d'humains, fait l'admiration de tous les étrangers qui pensent. « O littérature française, toi qui as transfiguré le monde et délivré le genre humain,

maudit soit qui te renie, malheureux qui te méconnaît ! » s'écriait Carducci. Le cardinal Mercier disait à l'Académie des Sciences morales et politiques : « De tous les peuples du globe, le plus attachant, le plus beau, *le plus grand par le rayonnement de sa pensée, par le charme et la précision de sa langue*, par la fécondité de son héroïsme chrétien, c'est le peuple français ». Et M. Butler (président de l'Université Columbia et de l'Académie américaine) nomme la langue française « la plus précieuse des possessions humaines ».

Grâce à des institutions raisonnables et au recrutement d'une élite, la langue de Franklin, de Washington, de Fulton, de Morse, de Lincoln, de Bell, d'Edison, de Wilson, a créé entre l'Atlantique et le Pacifique une pensée qui donne de plus en plus l'impulsion à l'espèce humaine.

Fabriquer des Croates qui croassent des idiotismes, c'est se condamner à la nullité. C'est préférer la balkanisation à la civilisation.

* * *

Dans le domaine *scientifique*, n'importe qui peut écrire en n'importe quoi sur n'importe quel sujet. Mais comment être lu ? Nul n'a le temps d'apprendre les 400 langues dans lesquelles on imprime la Bible à Londres. Des 50 sciences professées dans les 300 universités, chacune a sa littérature spéciale, de livres et de revues, qui n'est achetée que par ses spécialistes. Comme il n'y a pas plus de 2 ou 3 bactériologistes, de 2 ou 3 radiologistes, etc., par million d'habitants, comme il faut à une littérature spéciale 500 abonnés ou acheteurs, il faut que chacune de ces 50 littératures spéciales s'adresse à l'élite intellectuelle de plus de 150 millions d'hommes. Nulle nation ne peut donc faire vivre seule une littérature scientifique complète. Aussi, il n'y a de langues scientifiques complètes que les langues internationales, c'est-à-dire les langues enseignées dans les collèges d'Europe et d'Amérique : le français, l'anglais et l'allemand.

Les professeurs des petits États, qui emploient encore comme langue didactique leur langue nationale, emploient comme langue scientifique l'une des trois langues internationales. Le physicien hollandais H. A. Lorentz, s'excusant de la forme tricolore de ses publications (en français, en anglais et en allemand), dit : « *Nous autres, Hollandais, nous sommes obligés, pour prendre part au travail scientifique, d'écrire en langue étrangère* ». En effet, Van 't Hof a publié sa *Chimie dans l'Espace* en français, Hugo de Vries sa *Mutations Theorie* en allemand et Kamerlingh Onnes les communications de son laboratoire en anglais. La *Revue néerlandaise de physiologie*, fondée en français (1917), admet les deux autres langues scientifiques.

Comment l'Etat belge, qui n'a pas dans ses universités la moitié des étudiants belges, pourrait-il faire ce que ne peut faire l'Etat hollandais, qui a presque tout l'enseignement supérieur de la Hollande ? S'il payait même son pesant d'or une littérature scientifique flamande, les physiciens américains ne la liraient pas plus qu'ils ne lisent le texte flamand de nos annales parlementaires.

L'Etat belge ne peut pas — et ses universités peuvent encore moins — servir de bureau de bienfaisance pour petites langues.

Où l'Etat belge trouverait-il assez de patriotisme pour en faire deux, et assez de science pour en faire une quatrième ?

Comment pourrait-il diviser encore son personnel scientifique ?

Les principaux professeurs gantois : Kékulé, J. Plateau, F. Laurent, P. Mansion, J. Massau, J. Boulvin, H. Pirenne, ne sont pas nés en Flandre. Les principaux professeurs liégeois : Schwann, Van Beneden, Laveleye, G. Kurth, ne sont pas nés

en Wallonie. *Un recrutement régionaliste supprimerait donc la science belge.*

Le français de Gand, parlé par cinquante mille Gantois, a produit infiniment plus d'œuvres que le gantois parlé par cent mille Gantois : il a produit l'Institut de Droit international (prix Nobel), l'œuvre de Maeterlinck (prix Nobel), l'*Histoire de Belgique*, de Pirenne (couronnée par l'Académie Française), les missions diplomatiques de M. J. Van den Heuvel. Il a procuré à l'industrie belge la clientèle lucrative de centaines d'ingénieurs étrangers. Il a procuré à la Belgique et à la civilisation des défenseurs, dont beaucoup sont morts pour ce double idéal.

Aussi, le Conseil communal de Gand et le Conseil académique, le Cercle industriel, et le *Vooruit*, la magistrature et le barreau, l'Académie Royale des Sciences et l'Association des Ingénieurs, se sont prononcés contre la destruction par flamandisation de l'Université de Gand. Contre de tels avis, que vaut la coalition des inconséquences et des incompétences ?

Qui donc prétend restaurer l'Université Bissing ? Des gens qui, pour la plupart, ne veulent faire aucun usage de l'Université de Gand, des prêtres instruits en latin, des hommes politiques qui, chez eux, parlent français, des irrédentistes, qui demandent à la Belgique de conspirer contre son enseignement, contre son existence et contre la raison ! Pour remplacer la langue de Pasteur par la langue du Synode de Dordrecht, il faudrait méconnaître la situation religieuse, civile et scolaire de la Belgique. Or, la langue de Dordrecht sans la religion de Dordrecht et sans le commerce d'Amsterdam, aurait l'efficacité des emplâtres sur les jambes de bois.

Des 1.277 étudiants gantois, 461 (donc 36 %) sont nés hors des Flandres. Flamands et Wallons, Slaves et Américains, trouvent dans la science une commune patrie, où l'on ignore les patois et les tatouages, la loi Bissing et la plaignante justice qu'une rivière bonne. Les marchands d'alphabets et de bulletins de vote réclamant la gestion de l'astronomie, seraient divertissants, si la sottise n'était dangereuse, et si les peuples ignorés n'étaient exploités par les voisins.

Quand les théoriciens de la phonétique politique prétendaient que les Flamands, disant *ja* pour dire *oui*, devaient devenir sujets de Frédéric-Guillaume IV, Antoine Clesse leur répondit par sa fameuse chanson (1847) : *Flamands, Wallons...*

*Qu'ai-je entendu ? Des journaux allemands,
Graves échos de basses infamies,
Pour diviser les Wallons, les Flamands,
En font soudain deux races ennemies...*

*Nous désunir, — moralement d'abord —
Y songe-t-on au delà de Cologne ?
O mon pays ! les potentats du Nord
Voudraient-ils donc faire une autre Pologne ?*

Les mêmes théories prussiennes de la langue, du despotisme et de la guerre ont sévi de 1914 à 1918. Leur répondant en 1915, un professeur norvégien dédiait à la Belgique fertile en génies une étude sur la formation de l'homme de génie. Il constatait que l'Allemagne, capable de brûler Louvain et de conquérir Bruxelles, n'avait pas alors un auteur égal à Maeterlinck, un poète égal à Verhaeren, un historien égal à Pirenne, un novateur égal à Solvay. Le Norvégien concluait que le dieu Mars ne se connaît pas en hommes. Il aurait pu ajouter que la stérilité des empires d'Allemagne, d'Autriche et de Turquie en grands hommes, était la meilleure preuve que les principes prusso-austro-turcs étaient des folies de barbares.

Bissing a été l'arrière-faix de la philosophie allemande. R. I. P.

Rendus à nous-mêmes, fortifiés par tout ce qui nous unit, tout ce qui nous instruit, tout ce qui nous édifie, répudions tout ce qui nous a divisés, trompés et aigris, et toutes les fausses idéologies qui, éloignant les populations les unes des autres, les éloignent du cœur de l'humanité.

Aux épigones inconscients de Fichte, d'Arnot et de Bissing, répétons avec une fraternelle patience notre devise : *L'Union fait la Force*, et l'impératif chrétien : *Aimez-vous les uns les autres*. Et que la Belgique, placée au confluent des trois langues scientifiques, éclairée par ses prix Nobel de la paix, de la littérature et de la science, devienne la terre olympique de l'Europe réconciliée ! La vie est brève et le globe est petit. Il faut avoir subi l'éteignoir du casque à pointe pour perdre un jour ou un pouce de terre à haïr. Voici d'ailleurs que la physique permet de converser avec les antipodes. Et les appareils enregistreurs confirment et surpassent les visions générales du poète :

*Et pourquoi nous haïr et mettre entre les races
Ces bornes ou ces eaux qu'abhorre l'œil de Dieu ?
De frontières au ciel voyons-nous quelques traces ?
Sa voûte a-t-elle un mur, une borne, un milieu ?
Ce ne sont plus des mers, des degrés, des rivières,
Qui bornent l'héritage entre l'humanité ;
Les bornes des esprits sont leurs seules frontières,
Le monde en s'éclairant s'élève à l'unité.
Chacun est du climat de son intelligence.
Je suis concitoyen de toute âme qui pense :*

La vérité, c'est mon pays !

M. COUNSON.



Encore le Spiritisme : Nouvelles et dernières expériences (1)

Entre-temps, une séance improvisée avait eu lieu le 1^{er} octobre, non plus à K., mais à Berlin même, chez M^{me} de S..., à laquelle Nadia avait rendu visite et où elle s'était rencontrée avec moi. Une expérience de clairvoyance — avec un livre appartenant à M^{me} de S..., — y avait brillamment réussi, l'« esprit » reproduisant quelques mots d'une page ouverte — par moi — au hasard, virgule y comprise. Ces mots se trouvaient, il est vrai, encore une fois, à la première ligne et la soucoupe avait comme toujours « regardé ». Mais les conditions générales paraissaient bonnes, le livre bien couvert. Aussi la satisfaction des assistants fut-elle générale.

Elle augmenta encore à la vue d'un soi-disant phénomène physique. A un certain moment, un bout d'une des pages du livre se trouva être détaché et placé en face d'un des assistants, ce que la soucoupe avait au préalable annoncé. Une supercherie était dans ce cas possible ; nous ne nous y arrêtâmes pas trop au moment même, enthousiasmés que nous étions par le succès décisif et brillant de l'autre expérience !

La nouvelle série, à l'intention et aux frais de la *Society for Psychical Research*, commençait donc sous de très bons auspices, semblait-il. J'avais été très favorablement impressionné par la « clairvoyance » des « esprits » de Nadia. Toutes les expériences étaient loin, il est vrai, d'avoir réussi ; bien des réponses avaient été — tout au moins pour les nombres — inexactes : certaines non-réussites pouvaient même

paraître assez suggestives, mais, quand même, il s'était passé, comme on l'a vu, des incidents frappants. Je me considérai donc justifié de proposer à un savant psychologue très connu, le Docteur Max Dessoir, d'assister aux nouvelles séances ; et ce savant, qui avait procédé depuis des dizaines d'années à des recherches innombrables dans ce même domaine de l'occultisme, accepta avec empressement.

Les expériences eurent lieu, dès lors, soit chez lui, soit chez M^{me} de S..., déjà nommée, soit enfin chez moi. La nouvelle série comprenait dix séances ; les conditions générales étaient cette fois très satisfaisantes ; plus rien du charmant remue-ménage de K. ; nous procédions aux expériences dans un esprit critique et réfléchi. En même temps, Nadia était traitée d'une façon tout à fait amicale, n'excluant du reste aucun des égards dus à une jeune fille de bonne famille. Bref, sous ce rapport, tout marchait pour le mieux. Seulement...

Ce furent les esprits qui ne voulurent plus marcher, ou « tout » au moins, qui s'obstinèrent à ne pas nous donner la preuve décisive et convaincante que nous cherchions.

Il y eut quelques « à peu près ». Mais ces « à peu près » se prêtaient toujours à une explication naturelle. Il y eut en revanche aussi quelques incidents de nature suspecte. Voici, à titre de curiosité, un extrait presque textuel du compte rendu de la séance du 2 novembre 1921, fait par moi le soir même :

« La séance ayant commencé, l'écriture (1) se produit très vite et très facilement. Après plusieurs phrases, on demande à l'« esprit » s'il peut lire. Réponse : *Oui*. M^{me} de S. (chez qui la séance a lieu) glisse un livre à elle (ou plus exactement pris par elle dans une bibliothèque), sous la couverture de la table. Les conditions de contrôle sont bonnes. La soucoupe épelle :

— *Je ne puis dire maintenant que la page, mais plus tard je dirai le contenu.*

On obtient le chiffre 35. Vérification faite, le livre était ouvert aux pages 104-5.

— *Ouvrez encore.*

Le livre est replacé sous la couverture. Conditions bonnes ; la soucoupe se glisse comme toujours sous la couverture de la table. Mais il est impossible de rien voir normalement. La soucoupe épelle :

— *A la page 135 il est parlé d'Olésia. Il est dit que j'étais (sic !) assis à une table et n'ai pas entendu comment Yarmala est entré pieds nus et de façon à ne pas être entendu.*

Vérification faite, le contenu d'une partie de la page 135 (mais non de celle à laquelle le livre avait été ouvert) est décrit exactement : *Olésia* est le titre du récit (et ce nom est imprimé au haut de la page) ; il est question à la première personne de l'auteur du récit écrivant et de Yarmola entrant chaussé de pantoufles (« *potoly* ») : mot russe inconnu de moi (C^{te} P.) jusqu'à présent. Le livre est un recueil de récits de A. Kouprine.

L'émotion provoquée chez les assistants, par le succès (?) de l'expérience, une fois calmée, on prie l'« esprit » de recommencer. Réponse :

— *Je le puis, mais en revanche la fois suivante je ne lirai plus rien.*

Demande : *Aujourd'hui ?*

Réponse : *Non. Cela m'ennuie.*

M^{me} de S... glisse de nouveau le livre sous la couverture de la table.

— *Je ne puis nommer que le premier récit et le titre seul ; plus loin je me tromperais.* — Puis la soucoupe donne comme titre du premier récit le mot : *Envoûtement*.

M^{me} Y..., et moi (C^{te} P.) qui avions feuilleté le volume après la première expérience, disons que le titre du premier récit est *Gambinus*, mais ici M^{me} de S... annonce qu'elle a, sans le dire, substitué au premier volume un second, où le premier récit porte en effet le titre : *Envoûtement*. La séance prend fin bientôt après.

Comme on le voit, tout cela semblait encore assez remarquable. Malheureusement, il fallut en rabattre ; car ayant rendu visite le lendemain à M^{me} de S..., elle me raconta que Nadia était venue chez elle la veille à trois heures ou trois heures et demie, la séance ayant commencé à cinq heures et demie, et qu'il lui était arrivé de quitter la chambre en y laissant Nadia seule ; or les deux livres dont il vient d'être question se trouvaient sur une des tables. M^{me} de S... me dit aussi qu'à son avis, M^{me} Y... avait pu remarquer la substitution du livre après la première expérience.

(1) Voir le début de cette étude dans notre numéro précédent.

(1) Ce terme est évidemment inexact, puisqu'il s'agit d'une soucoupe indiquant les lettres de l'alphabet.

Or, le fait que l'« esprit » avait résumé le contenu non de la page à laquelle j'avais ouvert le livre, *mais d'une autre*, tout en n'étant pas une preuve de supercherie autorisait, cela va de soi, certains doutes. Nous résolûmes donc, M^{me} de S... et moi, de tendre à Nadia Y..., le plus innocent des pièges et de la prendre la main dans le sac, si effectivement elle préparait d'avance ses extraits de livres. Et nous procédâmes ainsi :

L'ouvrage *History of English Rationalism* dont il a été question plus haut, est en deux volumes, reliés et absolument semblables. Le matin du jour où eut lieu la séance suivante, celle du 9 novembre, j'apportai donc les deux volumes chez M^{me} de S... Le premier fut ostensiblement posé sur une table de la chambre où la séance devait avoir lieu ; et le second caché dans un tiroir. Nadia y étant arrivée, M^{me} de S... s'arrangea de façon à la laisser trois minutes seule dans la chambre. Plus tard, elle plaça aussi ostensiblement ce premier volume dans le tiroir où se trouvait déjà le second ; puis, la séance ayant commencé, elle retira du tiroir pour servir aux expériences, le *second volume*. Selon toutes les apparences, Nadia devait croire qu'elle avait affaire au premier, que le médium aurait eu le temps, s'il l'avait voulu, de feuilleter rapidement durant l'absence volontaire de M^{me} de S...

Cette contre-épreuve n'a pas donné de résultat décisif. A deux reprises, les « esprits » prétendirent donner des extraits du volume de Benn traduits en russe. Or, il m'a été impossible de retrouver ces extraits dans aucun des deux volumes. Il était donc à peu près certain que Nadia n'avait pas — cette fois au moins — mis à profit l'occasion qui s'était présentée pour user de supercherie.

L'impression générale que M^{me} de S..., le Dr Dessoir (1) et moi rapportâmes des dix séances en question n'en fut pas moins nettement défavorable. Il s'y produisit, comme je l'ai dit, un petit nombre d'incidents suspects (2) ; et aucune expérience véritablement probante ne réussit. Et M^{me} de S..., notamment, une fois la confiance qu'elle avait d'abord placée en Nadia ébranlée, prétend avoir vu dès lors clair dans le jeu de notre charmant médium et ne plus avoir eu de doute sur le caractère frauduleux des « phénomènes ».

Pour ma part, je suis malgré tout enclin à croire une partie des « messages » tracés par la prestigieuse soucoupe sous les doigts agiles de Nadia Y... authentiques. Qui dit « authentique » dit « non simulé consciemment » : pas plus. Je ne crois pas que Nadia n'ait fait que frauder du commencement jusqu'à la fin : pour tout dire, pareille supercherie me semble plutôt improbable. A la vérité, nous n'en sommes guère plus avancés ; l'imbroglio n'en est peut-être que plus complet. Mais c'est la chose habituelle dans le domaine occulto-spiritique.

* * *

A part la « clairvoyance », il se produisit aux séances de Nadia plusieurs épisodes curieux et dont je veux narrer quelques-uns. A vrai dire, je suis un peu embarrassé pour le faire puisque les résultats obtenus dans le domaine de la « clairvoyance » jettent pour le moins un doute sur la bonne foi du médium. Cependant, comme je suis, ainsi que je l'ai dit, enclin quand même à croire certains des « messages » obtenus authentiques (dans le sens que j'ai donné à cet adjectif quelques lignes plus haut), je ne veux pas passer ces épisodes sous silence ; on en pensera ce qu'on voudra.

Cas S—n

La séance a lieu au cours de l'été de 1921, à K... On a reçu, il y a quelques jours, la nouvelle du décès à Constantinople du fils de M. S—n. Ce fils prétend se manifester par l'entremise d'un autre « esprit ». Il donne le 25 mai comme la date de sa mort (ce qui est plus tard reconnu inexact) (3), parle d'un quartier « arabe » à Constantinople, dont l'existence, autant que j'ai pu m'en convaincre, paraît problématique, et mentionne des membres de la famille *Lawnitz* comme ayant assisté à son décès. Des réfugiés russes de ce nom se trouvaient effectivement à ce moment-là à Constantinople, ce que Nadia m'a déclaré ignorer.

A un certain moment, un chien qui se trouve dans la chambre aboie et la soucoupe fait sous les doigts de Nadia un véritable bond

(1) Ce dernier a assisté à trois séances.

(2) Notamment à sa seconde séance, le Dr Dessoir acquit la conviction que Nadia avait effectivement regardé le titre d'une brochure donné ensuite par la soucoupe.

(3) A noter d'autre part que S—n s'est suicidé et est mort après plusieurs jours de souffrances ; et que sa tentative de suicide eut en effet lieu, m'a-t-on dit, le 25 mai.

puis épelle : « *Reconnu Chiki* ». « Chiki » était le nom du chien et le soi-disant « esprit » l'avait connu de son vivant. Il y avait quelque chose de très vivant, de très naturel, de très humain, si j'ose dire, dans ce bond et cette reconnaissance. J'en fus, je l'avoue, assez impressionné.

Cas K—n

Un esprit « disant » être celui de K—n, ancien officier de la Garde Russe, se manifeste ; dit connaître un autre officier de la Garde du nom de B..., habitant actuellement R..., et dicte sur mon invitation quelques phrases à l'adresse de ce dernier. Il parle entre autres d'une demoiselle Maïkoff que sa mère (M^{me} B.) voudrait lui voir épouser ; et le lui conseille à son tour fortement. Nadia me dit ignorer tout cela ; mais sa mère (qui assiste aux expériences sans y prendre part) avoue être au courant de la chose par les lettres de son mari habitant, lui aussi, K... On envoie une copie du message à Monsieur Y. pour être remis à B, qui en est, paraît-il, vivement frappé. Le « message » finissait par les mots : « *que c'est ennuyeux ici !* », et B..., m'affirmait-on, a trouvé ces quelques mots très caractéristiques de K—n.

Cas Krannich

A la séance du 10 octobre 1921, on obtient le nom *Knorrick*. (Plus tard l'« esprit » dit n'être pas très sûr du nom qui peut être aussi « *Knobich* ou quelque chose dans ce genre » ; en tous cas, dit-il, le nom finit par *ch*). L'« esprit » déclare être allemand et neveu du *Rechtsanwalt* (avocat) du même nom. Puis il continue : « *Je suis entré (dans) et ai subjugué Knorrick. J'ai tué son âme... En habitant le corps de Knorrick j'accomplissais une grande expiation ; et je ne me souviens de rien d'autre. Mais (il) était mort, et (j') étais considéré être lui. Cela arrive très souvent et vous autres hommes ne vous doutez de rien. Voilà pourquoi il arrive parfois qu'un homme change radicalement ; ou bien il vous vient quelquefois (en tête) des pensées et des désirs qui vous étonnent vous-mêmes. Je puis dire l'adresse de mon soi-disant oncle : Breite strasse à Berlin, 57, téléphone Spandau 111* », etc.

Vérification faite, il ne se trouva pas de « Knorrick » dans l'Annuaire des téléphones berlinois ; mais un peu plus tard le Dr Dessoir, ayant pris à ma demande des renseignements, m'informa qu'il habitait à l'adresse indiquée un *Rechtsanwalt* du nom de Krannich. Et le soi-disant neveu de ce dernier, s'étant de nouveau « manifesté » à la séance du 22 octobre à laquelle le Dr Dessoir assistait, nous communiqua sur son propre compte les détails suivants :

Il était mort en 1918, à vingt-deux ans, d'une inflammation de poumons.

Il s'appelait Otto.

Il avait été en relations avec une femme du nom de Ludwiga Jatsina, habitant Varsovie.

Le Dr Dessoir ayant écrit à l'avocat Krannich en reçut une réponse d'où il résultait que :

Il s'appelait non Walter mais Alexandre, ses autres prénoms étant Arthur et Constantin.

Il n'avait jamais eu de neveu du nom d'Otto. Il n'avait qu'un seul neveu, fils de son frère, du nom d'Echehardt, âgé de... quatre semaines !

Ni lui, ni sa famille n'avaient eu aucune relation avec Varsovie, ni la Pologne en général !

« Message serbe »,

A la séance du 26 septembre 1921, à K..., en présence de plusieurs parents de la famille arrivés dernièrement de Belgrade, plusieurs phrases furent épelées par la soucoupe qui furent reconnues par un des assistants pour être en langue serbe. Ni Nadia — à son dire — ni moi ne connaissions cette langue. Les phrases en question semblaient plutôt des réminiscences, des échos lointains et ne paraissaient pas se rapporter à la séance même.

Cas Abamélek

Immédiatement après un nouvel « esprit » se manifeste. Il donne le nom de Basile Abamélek-Lazareff, tué en 1921, ayant servi sur le front Wrangel, dans l'artillerie à cheval, ancien cuirassier. Le « message » est long et caractéristique. Il est animé d'un vif sentiment patriotique ; il contient aussi quelques absurdités, mais que je vois assez bien dans la bouche ou sous la plume d'un jeune officier de la garde empêtré dans certains préjugés et peu expert dans les questions de haute politique. Bref, ce « message » me paraît éminemment personnel.

J'ignore tout de cet Abamélek. Nadia affirme tout ignorer également.

Ma fille qui assiste à la séance se souvient d'un cuirassier de la garde de ce nom. Renseignements pris, il est établi que cet Abamélek (mais qui paraît ne s'être appelé qu'Abamélek, non Abamélek-Lazareff) a en effet servi sous les ordres de Wrangel et a été tué en 1921 ou 1920. Il se serait appelé Vladimir, non Basile. La vérification du « message » n'a pu être poussée plus loin (1).

Comte PEROVSKY.



Anatole France

La récente mise à l'Index des œuvres d'Anatole France, si elle avait besoin d'une justification, la trouverait abondamment dans la publication concomitante d'une nouvelle édition, revue et mise à jour, du livre de M. G. Michaut, professeur à l'Université de Paris, sur *Anatole France* (2).

Evidemment, il n'entrait pas dans les intentions de M. Michaut de préparer les esprits à une condamnation du tribunal du Saint-Office. Il n'a pas même voulu écrire un réquisitoire ou un pamphlet. Au contraire, il lui reste une très vive sympathie pour son sujet, pour l'homme et pour l'œuvre, pour celui qu'il appelle « le prince des dilettantes » et dont il vante l'intelligence, l'humour et cette sorte d'imagination qui, sans inventer, compare et combine. Si bien que M. Michaut donnera, je le crains, à ses lecteurs le désir de faire connaissance plus intime avec un écrivain auquel il accorde d'ailleurs assez d'importance pour lui consacrer un gros volume et en annoncer un second.

Et surtout, il semble affligé, ce docte professeur en Sorbonne, d'une si totale incapacité de s'émouvoir devant les plus lamentables désordres d'idées et d'imaginations de son « héros », qu'on voudrait le secouer par les épaules pour le sortir de sa sérénité : « Avez-vous donc perdu tout ressort, que vous ne bondissez pas devant des sottises aussi dangereuses et des immoralités d'une si tranquille audace ! »

Mais non. M. Michaut est un savant qui fait l'« étude psychologique » d'un cas spécial. Il rassemble lentement et péniblement les matériaux d'une œuvre de critique littéraire et, quand il rencontre des énormités, froidement il les étiquète et les catalogue. Il classe ses fiches ; il accumule citations et références avec une patience d'étudiant allemand qui prépare une thèse de doctorat. Son calme est voulu, comme celui du docteur en médecine qui note les symptômes et les suites des excès alcooliques, sans ajouter les indignations ou les réflexions du moraliste.

M. Michaut ne se demande même pas jusqu'à quel point l'énorme travail de lectures et de recherches qu'il s'impose est nécessaire, et si les conclusions auxquelles il va aboutir ne sont pas simplement celles qui sautent aux yeux de tout lecteur un peu sérieux d'Anatole France.

La conséquence de tout cela est que ces conclusions n'en auront que plus de prix ; elles seront le verdict de la raison, et la passion n'y aura aucune part.

Je résume ici les principales, froidement et sur fiches, pour rester dans le ton :

1° Anatole France est une intelligence apte à tout comprendre,

(1) La fin de l'étude du comte Perovsky donnant la critique des expériences et leurs conclusions paraîtra dans notre prochain numéro.

(2) Paris, De Boccard.

mais incapable de « construire ». Ses romans manquent totalement de composition. Son œuvre n'est qu'une marqueterie de souvenirs et de confidences.

2° A. France est dépourvu d'imagination créatrice. Sa fantaisie, qui est extraordinaire, exploite et embellit les inventions d'autrui. (Cela n'enlève rien à son mérite littéraire, dit M. Michaut. Peut-être. Mais la démonstration même de l'indulgent critique révèle chez son sujet une mémoire si heureuse et si riche que la part de l'observation et de la fantaisie personnelles s'en trouve bien réduite.)

3° A. France n'attache d'importance qu'à la forme. Cette forme est d'une souplesse et d'une variété merveilleuses, mais ces qualités décèlent une facilité extrême à s'assimiler les styles des auteurs les plus divers.

4° La sensualité domine l'imagination et l'intelligence d'A. France ; elle explique à la fois sa philosophie, l'inspiration générale de son œuvre et son apparente évolution. Je cite les dernières lignes de l'ouvrage : « Du commencement à la fin, avec des nuances, ici plus délicate, là plus cynique, ici plus apaisée, là plus combative, son œuvre est vouée au Désir et à la Volupté ».

Les trois premières conclusions sont d'ordre ou plutôt de désordre purement littéraire. Elles ont leur importance, parce qu'elles dévoilent les indigences d'un esprit dont les facultés sont loin d'être harmonieusement développées, et qui reste par là bien au-dessous des génies du grand siècle classique. Mais elles n'auraient pas suffi à valoir au coupable les foudres de l'Index.

La quatrième conclusion nous importe davantage. M. Michaut touche ici le fond de la psychologie d'A. France.

Si A. France professe en toutes matières un scepticisme délicat, qu'il croit être le suprême de la distinction, il éprouve par contre une colère passionnée, qui n'a fait que croître avec les années, contre le christianisme. Le motif vrai, et plus d'une fois avoué, de cette haine est l'horreur de la pureté chrétienne. « L'esprit de foi et la chasteté, constatait déjà il y a longtemps le regretté Eugène Gilbert, n'ont pas de plus redoutable adversaire que l'auteur du *Jardin d'Épicure* et du *Puits de Sainte-Claire*... Il se fait réellement comme une tâche de miner l'un et l'autre, sourdement, artistement, pour ainsi dire en se jouant. » Et le critique belge, d'une politesse si distinguée dans ses sévérités plutôt rares, ne put s'empêcher, à propos de la *Révolte des Anges*, ce produit infâme de la décadence d'un grand écrivain, de parler d'« abjecte polissonnerie », d'« érotisme sénile » et de « badinages de fins lascars libérés des abattoirs ».

Il faudrait l'éloquence de Joseph de Maistre exacerbé contre Voltaire pour dire le mal fait par Anatole France à notre génération. Comme les dures paroles des *Soirées de Saint-Petersbourg* s'appliqueraient bien aux « inexprimables attentats » de cet homme dont « la pudeur ne colora jamais le front » : « Il ne saurait alléguer, comme tant d'autres, la jeunesse, l'inconsidération, l'entraînement des passions et, pour terminer enfin, la triste faiblesse de notre nature. Rien ne l'absout ; sa corruption est d'un genre qui n'appartient qu'à lui ; elle s'enracine dans les dernières fibres de son cœur et se fortifie de toutes les forces de son entendement. Toujours alliée au sacrilège, elle brave Dieu en perdant les hommes ».

Comme pour Voltaire, Victor Hugo et Renan, la vieillesse aboutit pour Anatole France à un endurcissement dans le mal, à une décrépitude morale de jour en jour plus cynique. Son châtement est de se survivre, en s'enlizant de plus en plus dans les marécages de ses sophismes et de son libertinage. Il a

poursuivi son évolution jusqu'au bolchévisme, et ce dilettante aux élégances raffinées est aujourd'hui en coquetterie avec les sanglants malandrins de la Russie soviétique.

Aux approches des quatre-vingts ans, au seuil de la mort et de l'éternité, à l'heure sereine où les esprits sincères, les Taine et les Littré, se rapprochaient de la lumière ou se convertissaient tout de bon, lui, Anatole France, s'enfoncé davantage dans la nuit. Triste spectacle pour le croyant, qui songe à l'éducation chrétienne qu'Anatole France a reçue au Collège Stanislas. Car ceci encore le rapproche de Voltaire et de Renan : il n'aura pas l'excuse de n'avoir pas connu la foi. Leur jeunesse à tous trois a été baignée dans la grâce et nourrie des sacrements. Ils ont beau sourire, ricaner ou paraître dégagés : leurs blasphèmes ont toujours l'air envenimés de remords, et leur affectation d'indifférence n'est que souci de faire oublier leur apostasie.

Chan. PAUL HALFLANTS.

P. S. — On nous demande de divers côtés si tous les ouvrages d'A. France sont à l'Index *in odium auctoris*, et si donc on ne peut plus lire des romans comme *Le Crime de Sylvestre Bonnard*.

Il n'y a plus aujourd'hui de condamnation *in odium auctoris*, laquelle d'ailleurs ne signifiait pas autre chose que l'interdiction de tous les ouvrages, quels qu'ils fussent, d'un auteur assez dangereux pour que sa fréquentation mit toujours en péril la foi ou les mœurs de ses lecteurs.

Actuellement, « quand tous les ouvrages (*omnia opera*) d'un écrivain sont interdits, on n'entend par là que les œuvres qui traitent de la religion ou qui, tout en n'en traitant pas, sont proscrites par quelque décret général ou spécial ». Dans son excellent ouvrage *Romans à lire et Romans à proscrire*, M. l'abbé Bethléem, après avoir rappelé cette interprétation, ajoute en note une observation de M. le chanoine Evieux : « D'excellents canonistes affirment au contraire que la formule *opera omnia* équivaut à une condamnation absolue ». Ces canonistes n'ont-ils pas perdu de vue que l'interprétation susdite n'est pas une tentative de casuistes pour briser les entraves d'une loi trop dure, mais qu'elle est un commentaire authentique donné par le Secrétaire même de la Congrégation de l'Index dans la préface parue en tête de l'*Index librorum prohibitorum* (Rome, Imprimerie vaticane, 1900) ? Voici d'ailleurs le texte, dont nous donnons la traduction littérale plus haut : *Quoties auctoris alicujus scripta omnia prohibentur, ea tantum opera intelliguntur, quae aut de religione agunt, aut, etsi de ea non agunt, decreto tamen aliquo generali aut speciali proscripta sunt.*

Nous en concluons que le récent décret de la Congrégation du Saint-Office, laquelle a repris actuellement les attributions de l'ancienne Congrégation de l'Index, ne s'applique pas au *Crime de Sylvestre Bonnard*.

Répondre aux autres questions, qui reviennent périodiquement chaque fois que l'Index est à l'ordre du jour, nous entraînerait trop loin. La lecture est-elle interdite sous peine d'excommunication ? Est-il défendu de garder les livres condamnés ? Peut-on obtenir la permission de l'Index ? Nos lecteurs trouveront la solution de ces questions et de plusieurs autres tout aussi pratiques dans la lumineuse petite brochure du R. P. G. Hoornaert, S. J., *Vos Lectures...* (Action Catholique, 79, Chaussée de Haecht, Bruxelles).

P. H.



Démocratie et organisation (1)

Mais on m'arrête. Syndicalistes soréliens et monarchistes contestent que le syndicalisme soit une des formes de la démocratie. Ceci tuera cela...

Dieu me garde de tomber dans le travers que je reproche

(1) Voir la première partie de cet article dans notre numéro précédent.

à certains critiques de la démocratie, qui la condamnent d'après l'idée qu'ils en ont, et non d'après ce qu'elle est. La conception sorélienne et la pratique du syndicalisme révolutionnaire sont, en effet, exclusives de la démocratie telle que l'entendent les républiques bourgeoises ou les monarchies constitutionnelles actuelles, dont le personnel dirigeant en est demeuré, par intérêt de classe ou par apathie intellectuelle, aux conceptions rousseauistes. Mais celles-ci n'ont plus guère de crédit auprès de ceux qui, dans le mouvement démocratique, représentent la pensée et la jeunesse. Renseignés sur la valeur de cette idéologie simpliste par l'expérience de leurs pères et de leurs grands-pères, ils cherchent une base plus solide pour la société de demain ; frappés, d'autre part, de l'importance que prend la production et du reclassement des valeurs qu'elle est en train d'opérer, ils perçoivent que c'est en fonction du travail que doit s'organiser la démocratie.

Les états démocratiques eux-mêmes, ainsi que nous le verrons tantôt, trouvent le moyen d'incorporer à leurs cadres l'organisation syndicale. D'ailleurs, à part les anarchistes de la C. G. T. et les communistes affiliés à Moscou, les mouvements syndicalistes — socialistes, travaillistes ou chrétiens, des — différents pays, considèrent les institutions démocratiques comme la meilleure garantie de leur liberté et le régime le plus favorable à leur développement ; non seulement ils s'en accommodent et les utilisent, mais les défendent, comme cela est arrivé en Allemagne, lors de la tentative de von Kapp. Ces faits me paraissent suffisants pour infirmer les conclusions anti-démocratiques d'un Sorel ou d'un Lagardelle, tout en laissant subsister la partie positive de leurs travaux où ils exaltent la puissance de transformation et de civilisation de l'idéal syndicaliste.

Ces arguments me paraissent aussi valoir pour les monarchistes qui, certes, ne sont pas hostiles au syndicalisme, puisqu'ils lui font, dans leurs plans de reconstruction, une belle place, encore qu'elle me paraisse étriquée. En effet, ne se flattent-ils pas de pouvoir l'exclure des conseils suprêmes de l'État — auxquels appartient la décision — au moment même où, dans tous les pays, et quelles que soient leurs doctrines, les syndicats ont conquis un droit de regard dans les affaires de l'État, sans excepter sa politique extérieure ?

Et ce droit de regard, qu'est-ce, sinon de la démocratie ?

En fait aussi, ne voyons-nous pas les gouvernements démocratiques s'habituer à considérer les syndicats comme les porteparole attitrés des différents groupes de producteurs, à les consulter, à se reposer sur eux du soin de certains services que la démocratie — si elle était l'étatisme que l'on prétend — garderait jalousement pour elle, à leur faire un crédit tel qu'ils sont en état d'exercer une puissante influence sur l'évolution de notre régime économique et social ?

Non seulement les syndicats ouvriers — les plus combattus — sont reconnus par les gouvernements sous la garantie de la loi, mais nous les voyons collaborer, sous leur pleine responsabilité avec une entière indépendance, aux œuvres officielles de chômage, d'assurance ; des commissions paritaires sont instituées au sein desquelles leurs délégués rencontrent ceux des syndicats patronaux aux fins de déterminer, de concert, les conditions du travail, voire celles de la production, comme dans les conseils Whitley en Angleterre, ou les conseils économiques en Allemagne. N'a-t-on pas vu les gouvernements appeler les syndicats ouvriers et industriels à la Conférence de la Paix, et reconnaître, aux questions du travail, une importance telle que le Traité de Versailles a créé, pour les étudier, un Bureau international avec de puissants moyens d'enquête et de larges facultés d'initiative ?

Tous ces faits, rapprochés les uns des autres, prouvent que le fait démocratique et le fait syndicaliste ne s'excluent pas, qu'ils peuvent même coopérer, dans l'État, à l'intérêt général de la nation.

Cependant, l'activité sociale « transformative » des syndicats ne se limite pas aux opérations que la loi et la pratique gouvernementale lui reconnaissent ou lui assignent. En effet, les syndicats ne sont pas des mécanismes qui reçoivent leur impulsion d'un agent extérieur, mais des créations vivantes, prolongement et expression des aspirations et des puissances des producteurs qu'ils groupent.

Cela est surtout vrai des syndicats ouvriers, plus démunis que tous les autres, faute de l'influence que donnent la propriété, la presse et l'accès des hautes sphères politiques. Or, une grande idée les anime, celle de tirer de la production un profit proportionnel aux responsabilités qu'ils se sentent capables d'assumer. Les uns demandent une part à la gestion et à la propriété des entreprises ; les autres croient même pouvoir organiser, par leurs seuls moyens, la production en régime collectiviste ou communiste.

Que valent ces aspirations ? Il faudrait, pour les déterminer, tout un article. Vraies ou fausses, elles ne sont que la fructification de cette idée que nul ne peut être frustré du prix de son labeur — idée qui ne fera que se renforcer à mesure que s'accroîtra la valeur technique de la classe ouvrière.

De plus, comme celle-ci a découvert quelles intimes réactions solidarisent l'économique et la politique, elle prétend, *comme productrice*, et non pas comme groupement de citoyens, peser de tout son poids sur l'orientation politique du pays. Alors, faute d'un statut qui lui permettrait de s'exprimer dans un cadre juridique, elle recourt à des moyens de fortune : manifestations oratoires ou dans la rue, résolutions de congrès, voire initiatives révolutionnaires ainsi qu'il en fut quand les dockers de certains ports belges et français refusèrent d'embarquer les munitions destinées à la Pologne. On peut dire qu'il n'est aucune question politique importante sur laquelle la classe ouvrière, par ses syndicats, n'ait formulé sa façon de voir et préconisé des solutions : Société des Nations, désarmement, réparations, relations économiques internationales, ou quelque autre problème d'ordre spécifiquement intérieur.

Incontestablement, considéré dans son ensemble, le mouvement syndicaliste où se cristallise une somme d'aspirations parmi les plus puissantes de la conscience contemporaine, issu, au surplus, des conditions économiques et sociales du moment, n'a pas encore donné toute sa mesure, ni épuisé toute sa force. J'oserais dire qu'il commence à peine à influencer sur le développement des États, soit dans leur constitution interne, soit dans leurs rapports mutuels. Associé comme il est à la production, traité par l'État comme fondé de pouvoir d'intérêts considérables, poussé par la loi même de son activité à rechercher des responsabilités plus étendues, le syndicat conquiert une position juridique et politique de plus en plus forte. Inséré dans le cadre des organes de l'État, puissante matrice où se forme une partie grandissante de l'opinion, son influence déborde déjà du droit ouvrier pour s'exercer sur le droit public.

Quel rôle l'avenir lui réserve-t-il ?

Les contemporains des premières guildes marchandes du XI^e siècle auraient-ils jamais prévu que, de ces associations, nées des circonstances et dont le but était strictement limité à la défense des intérêts de leurs adhérents, naîtrait la commune avec tout ce qu'elle représentait d'inédit, juridiquement et socialement, dans la société du moyen âge ? Pressées par les faits auxquelles elles devaient s'adapter, forcées de suppléer aux insuffisances de l'État, elles ont assumé toutes les fonctions

auxquelles il était impuissant ou qu'il leur abandonnait, elles ont créé, d'une façon tout empirique, au jour le jour, un droit pénal nouveau, un droit civil, des juridictions, un droit constitutionnel et, se transformant à mesure que s'élargissaient leurs compétences, elles sont devenues des tribunaux, des corps administratifs, et, dans la plus large acception du terme, les organes de la chose publique (1).

Qui oserait, après cela, circonscrire l'aire d'évolution du syndicalisme ? Je ne crois pas qu'on puisse la limiter aux questions économiques. Les faits actuels, éclairés d'ailleurs par la psychologie et l'expérience, indiquent clairement que les producteurs — patrons ou ouvriers, industriels ou paysans — de plus en plus avertis de leur importance dans la vie nationale, entendent avoir, comme tels, leur mot à dire, et un mot qui compte, dans le gouvernement.

Ils ne sont pas sans titre, ayons-le.

S'il est vrai, comme l'enseigne la politique traditionnelle, qu'il n'est de gouvernement que par les aristocraties — et je le crois — les syndicats fournissent cette élite. Je n'ai pas seulement en vue les chefs d'industrie et les propriétaires terriens, portés par leurs confrères à la direction de leurs associations, personne ne le contestera, mais aussi les dirigeants des syndicats ouvriers, quelques exceptions et réserves que commandent telles conduites et telles personnalités particulières. Quel abîme entre l'ouvrier d'il y a quarante ans qui ne voyait rien au delà des questions de salaire et nos « militants » des syndicats qui se sont élevés à la compréhension des intérêts de la corporation, bientôt des problèmes et des nécessités de la production, pour en arriver enfin à trouver le point de coïncidence entre l'intérêt de la corporation et l'intérêt général : leur vue s'est portée du professionnel à l'économique, de l'économique au politique. Malgré tous les préjugés et toutes les sottises qu'engendre la politique marxiste ou la mystique égalitaire, la lecture de leurs journaux et de leurs rapports est, à cet égard, révélatrice.

S'il est vrai, en second lieu, et c'est encore Charles Maurras qui le dit, que « l'art de gouverner, fait de calcul, de prévoyance, de l'habitude de manier les grands intérêts, naît de la propriété », voilà des groupes sociaux qui possèdent ou, comme les syndicats ouvriers, qui participent aux fonctions et aux responsabilités de la propriété, ce qui est tout comme.

Leurs mandataires expérimentés dans l'art d'administrer, de prévoir, de décider ne seront-ils pas aussi bien préparés à leur tâche que l'aristocratie terrienne et de robe d'autrefois ou que la bourgeoisie d'aujourd'hui, pourvoyeuses ordinaires des monarques de droit divin ou des souverains constitutionnels en quête de ministres ?

Pour toutes ces raisons, le syndicat, en lui-même correctif à l'individualisme libertaire et moyen de réencadrer le citoyen dans l'État, semble devoir être cet élément d'organisation dont la démocratie a manqué jusqu'ici.

Quel sera ce régime de démocratie organisée et par quelles voies y atteindrons-nous ?

N'attendez pas de moi une réponse. Trop d'astrologues sont tombés dans des puits. D'ailleurs l'époque n'est plus où l'on faisait des constitutions sur commande, avec la sécurité de la niaiserie.

C'est bien assez d'essayer de voir clair dans les événements contemporains.

Ah ! non pas pour le vain plaisir d'exercer son intelligence ; mais pour orienter plus sûrement son action.

(1) Sur ce sujet, voir PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, livre II, chap. I et, du même auteur, *Les anciennes démocraties des Pays-Bas (passim)*.

Or, deux méthodes sollicitent actuellement les catholiques : l'une, réactionnaire, je ne donne à ce mot aucun sens péjoratif ; l'autre, démocratique, dans l'acception large du mot ; toutes deux également défendables du point de vue catholique.

Il faut choisir celle qui a le plus de chance de réussir, parce qu'ici, réussir, c'est s'assurer la possibilité de travailler plus efficacement au règne de Dieu sur la terre.

Laquelle sera-ce ?

Celle, évidemment, qui, partant d'une intelligence plus complète des réalités, saura le mieux les utiliser aux fins qu'elle poursuit.

Aussi, n'ai-je qu'une confiance médiocre dans ces théories hostiles à priori aux institutions et aux tendances actuelles

et toujours tentées de coucher les faits sur le lit de Procuste de leur système.

Moins alourdie d'idées préconçues, la méthode démocratique, plus souple, plus soucieuse de psychologie, paraît davantage habile à tirer parti de tout ce qui se présente de bon et d'utile dans les aspirations et les créations de nos contemporains.

En la pratiquant, j'ai, par surcroît, la conscience d'être davantage dans la tradition catholique qui n'est jamais restée court devant les faits et n'a jamais été absente des mouvements qui tendent à instaurer plus d'ordre dans la société et plus de justice entre les citoyens.

ELIE BAUSSART.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

La question scolaire

A la suite de la chronique « Paix scolaire et Liberté » parue dans notre avant-dernier numéro, nous avons reçu de Carlsbourg deux plis recommandés — luxe inutile par ce temps de vie chère — l'un émanant de M. Banneux, président, l'autre de M. Calonne, secrétaire de la Fédération de l'Enseignement normal catholique, l'un contredisant l'autre, le premier déniant au second en l'occurrence la qualité de porte-parole autorisé de la Fédération et désolidarisant celle-ci du « message de paix » publié par lui dans le XX^e Siècle, l'autre le défendant contre nos critiques.

Nous donnons acte à M. Banneux de sa légitime protestation et nous la reproduisons volontiers pour rectifier l'involontaire erreur que nous avions commise en attribuant à l'article de M. Calonne une autorité qui ne lui revenait pas du tout.

Bien qu'ainsi réduites à leur stricte valeur personnelle les idées de M. Calonne n'aient plus sujet de nous intéresser au même degré et qu'il lui soit loisible par ailleurs de les développer à son aise dans les colonnes du XX^e Siècle dont il est collaborateur régulier, nous laissons pour cette fois passer sa lettre, en l'amputant seulement de son exorde et de sa finale, d'une note personnelle, pour donner, entre tête et queue, mais in extenso, la pure argumentation objective.

I

Carlsbourg, le 17 juillet 1921.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Directement mise en cause par l'article, publié dans le XX^e Siècle du 8 juillet, et intitulé « La position actuelle de la question scolaire », la Fédération de l'enseignement normal catholique, doit protester avec énergie contre toute manœuvre qui pourrait compromettre la liberté effective de l'enseignement, basée sur l'égalité absolue de l'enseignement agréé et de l'enseignement officiel devant les subsides des pouvoirs publics, l'un de ses buts statutaires.

D'ailleurs, tous les vrais amis de la Liberté, de la Liberté pour laquelle les Belges de tous les partis ont combattu en 1830 et en 1914, doivent s'affliger profondément chaque fois que le patrimoine sacré, douloureusement acquis par tant de sacrifices, est grevé d'une hypothèque nouvelle, consentie ou imposée.

Malheur à nous si nous gaspillons l'héritage glorieux de nos pères au lieu de le conserver jalousement et de le mettre en valeur.

Pour dégager ma responsabilité devant la Fédération, et celle de la Fédération devant le monde catholique, j'ai adressé au XX^e Siècle qui l'a enregistrée le 12 juillet, une mise au point qui ne laisse subsister aucune suspicion.

En voici le texte :

« Le XX^e Siècle du 8 juillet a accordé, dans sa tribune libre, une hospitalité empressée à un article de Monsieur Calonne, ayant pour titre : « La position actuelle de la question scolaire ».

« Parmi des considérations très justes qui reflètent parfaitement les idées de la Fédération de l'enseignement normal catholique, —

» comme aussi dans le préambule du journal, — il s'est glissé, soit des affirmations inexacts qu'il faut relever, soit des appréciations dont la nouveauté et la hardiesse appellent des réserves.

» Une mise au point me semble donc nécessaire et urgente pour que l'opinion de vos lecteurs ne s'égaré point au sujet des véritables sentiments des écoles normales catholiques.

» Permettez-moi donc de rappeler que, dans mon discours d'ouverture au deuxième Congrès des écoles normales catholiques, le 22 avril dernier, la déclaration suivante a été soulignée par les applaudissements unanimes de l'assemblée...

» ... ; le contrôle existe depuis que les écoles libres sont subsidiées. les catholiques, en tous temps, ont accepté un contrôle sérieux et loyal. Mais si l'octroi du traitement légal devait être subordonné à l'acceptation d'un contrôle qui pratiquerait en douceur l'étranglement de la liberté de l'enseignement et ferait sournoisement la guerre à l'enseignement chrétien, d'avance, nous déclarons que nous n'hésiterions pas à refuser, car nous ne voulons pas trahir la liberté ! »

» Depuis lors, ni l'étendue, ni les modalités du contrôle — qui est la rançon de l'agrégation — n'ayant été examinées ni par la Fédération, ni par son Comité, il est inexact d'écrire que la Fédération des écoles normales catholiques s'engage dans les voies de l'apaisement et de la conciliation.

» La Fédération ne modifie en rien son attitude : elle n'a d'ailleurs pas besoin d'apaisement et elle a toujours été prête aux conciliations qui sauvegardent les principes.

» Chacun doit savoir aussi que les articles publiés sous la signature d'un membre de la Fédération n'engagent que son auteur, à moins qu'ils n'aient reçu l'approbation de l'assemblée générale ou du Comité directeur.

» L'article visé n'a été ni inspiré, ni approuvé, ni par la Fédération, ni par son Comité. En l'occurrence, Monsieur Calonne n'est pas le porte-parole autorisé de la Fédération.

» La Fédération enfin, est un organisme autonome. Mais dans les questions de principe, elle entend suivre les directives de Nos seigneurs les Evêques, les chefs naturels de l'enseignement normal catholique ».

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A. BANNEUX,

Président de la Fédération de l'enseignement normal catholique.

II

Paix scolaire et liberté

La liberté d'enseignement n'est pas une « thèse » catholique. Si mes souvenirs historiques sont exacts — et il ne faut pas qu'ils remontent bien haut dans l'histoire — il me semble même que les catholiques ont eu quelque peine à l'admettre comme une nécessité de fait. Ensuite, il leur a paru qu'admettre cette liberté, c'était après tout une « position » fort convenable vis-à-vis de l'Etat moderne, position qui leur permettrait de développer l'enseignement confessionnel.

Faire des chrétiens, faire de bons et solides chrétiens, en faire le

plus possible, tel était leur but; tel est encore le mien. Je modifie cependant la formule et je dis : faire des chrétiens instruits.

Mais s'ensuit-il pour cela que nous devons invariablement garder, devant l'Etat dont les conceptions changent, dans une civilisation qui progresse ou se modifie, je ne dis pas le même dogme ni la même morale, mais la même attitude ? Je ne le pense pas.

Or, la grande majorité de la nation ne pense plus aujourd'hui exactement comme nos Constituants. La liberté individuelle n'est plus en 1922 ce qu'elle était en 1830. Entre ces deux dates, il y a quatre-vingt-dix ans, la grande guerre, plusieurs révisions et un certain nombre de violations de la Constitution. Il y a le parti socialiste, le libéralisme doctrinaire devenu progressiste, la Droite s'orientant de plus en plus vers la démocratie. Et il y a encore un certain nombre de lois sociales... et la loi sur les loyers !

Tout cela prouve, à mon sens, que la liberté individuelle n'est plus du tout celle pour laquelle nos pères sont morts, celle que vous définissez « la liberté de faire diantre ! ce que l'on veut et non pas ce que veut l'Etat ». Depuis 1830, la liberté a eu le temps de vieillir. Elle est devenue plus sage. Elle suit un régime. Et nombre d'honnêtes citoyens s'étonneraient fort en 1922, s'ils relisaient l'article 17 de la Constitution, qui permet cette chose énorme : fonder une école sans produire aucun certificat de capacité, ni même de moralité.

L'homme, au fond, n'est pas si naturellement bon qu'on le feint de penser. Et je crois, ce disant, être dans la pleine tradition chrétienne qui déclare l'homme déchu et lui fait un devoir de lutter — par tous les moyens préventifs possibles — contre le démon, le monde et la chair. J'estime avec Valois et bien d'autres, que dans tous les domaines où s'exerce son activité — enseignement compris — l'homme a besoin d'être soutenu, encadré par les institutions sociales. Le système préventif qui en éducation évite à l'enfant de faillir, me paraît tout aussi désirable pour le grand enfant qu'est l'homme fait. Et devant les calamités sociales qu'a entraînées l'excès de liberté, je me demande si cette liberté complète dont on fait tant de cas n'est pas après tout un mal plus grand que les tracasseries auxquelles certains citoyens peuvent être exposés sous un régime de réglementation modérée.

Si tous nous avons la faculté de faire le mal, nous n'en possédons pas la liberté. L'Etat ne viole la liberté de personne, non pas seulement quand il atteint l'alcoolisme par des lois répressives, mais même quand il prend, contre lui, des mesures préventives. Je déplore avec vous que dans notre société moderne le mal n'apparaisse pas toujours à tous avec une évidence telle qu'il soit possible de lutter contre lui par une législation préventive. Mais au moins, quand la vérité brille si fortement que personne n'ose la contester, l'Etat ne fait, en l'imposant, que consacrer l'obligation que chacun a de la suivre.

Un minimum d'instruction pour tous est un bien, un bien pour tous réalisable. C'est une tare aujourd'hui que d'être illettré. A droite comme à gauche, on le reconnaît. Dès lors, l'Etat ne viole pas la liberté des parents quand il décrète l'obligation scolaire. Il ne viole la liberté de personne quand il exige de tous un minimum de connaissances. Il ne viole la liberté de personne quand, dans les écoles où l'enseignement est donné à des élèves soumis à l'obligation scolaire, il se borne à constater si l'instruction reçue par les élèves atteint le minimum fort sagement exigé par lui.

A cela d'ailleurs — comme aussi aux conditions sanitaires de l'école et à la fréquentation scolaire — doit se borner le contrôle. Tout ce qui touche de près ou de loin à la liberté de conscience ne regarde pas l'Etat. En cette matière, l'unanimité ne sera jamais réalisée qu'au sein de la religion catholique. J'admets d'ailleurs complètement, toute la partie de votre article qui traite de la morale. Et il est dès lors fort inutile de disserter longuement sur ce sujet.

On voit immédiatement que le contrôle de l'Etat sur l'école libre, éduquant des élèves soumis à l'obligation scolaire, ne lui vient pas des subsides qu'il octroie. J'ai dit et je répète que ceux qui considèrent un contrôle quel qu'il soit comme la conséquence ou la condition obligée du subside, font de leur liberté sacro-sainte l'objet d'un maquignonnage inadmissible. Ce sont, ni plus ni moins, des marchands de liberté. Ce contrôle est justifié par la mission de l'Etat en matière d'enseignement. Elle est d'empêcher par le contrôle — mesure préventive si l'on veut — le maître de faillir à son devoir.

Du moment qu'une école donne à ses élèves le minimum d'instruction que la loi peut exiger, cette école a droit aux subsides, à des subsides égaux à ceux que recevrait l'école officielle similaire. Et c'est justice, puisque cette école joue dans l'enseignement national le rôle d'une école officielle.

L. CALONNE,

Secrétaire de la Fédération de l'enseignement normal catholique.

III

La liberté d'enseignement, aux ailes largement déployées, sans entrave ni restriction d'aucune sorte, fut la grande conquête des Constituants de 1830 sur le josphisme, sur le despotisme napoléonien, sur l'orangisme. Superbe victoire remportée par la majorité, en très grande partie catholique, du Congrès sur une minorité de soixante opposants irréductibles « qui demandèrent l'insertion de leur vote négatif au procès-verbal, a dit M. A. Dechamps, comme une protestation permanente et solennelle contre l'article qui avait proclamé la liberté d'enseignement ».

Nous en fûmes toujours les amants passionnés et les invincibles champions. Nous en fûmes même les propagateurs et les apôtres. Si l'odieuse monopole fut renversé en France, pour l'enseignement primaire, en 1833, par la loi Guizot, c'est surtout à l'impulsion de notre entraînant exemple. S'il fut abattu en 1850 pour l'enseignement moyen, c'est à l'instigation de Van Bommel, l'inspirateur de Paris, le promoteur de la victorieuse campagne couronnée par la loi Falloux.

Il ne s'agit pas ici de chicaner sur l'interprétation de la liberté telle qu'elle est burinée en caractères indélébiles par l'article 17 de notre Constitution. Il est clair que nous n'y avons jamais vu l'émancipation des droits inaliénables de Dieu et de l'Eglise sur l'enseignement, nous y avons vu ce qui éclate à tous les yeux : l'affranchissement de toute ingérence de l'Etat. Il y a belle lurette que l'orthodoxie la plus vétillaire peut-être rassurée sur ce point, et que Grégoire XVI, informé par le Cardinal Sterckx, comme le rappelait naguère M. Goyau, déclarait n'avoir plus aucune inquiétude à l'égard de la Constitution belge.

Il ne s'agit pas non plus d'ergoter sur la différence, dont on se doutait peut-être, entre la liberté physique et la liberté morale, ni sur la légitimité des mesures préventives pour combattre l'alcoolisme par la réglementation de la loi au plus grand profit de la liberté morale des buveurs réduits à l'achat de deux litres, ni non plus de nous lamenter sur les horribles méfaits de la liberté de l'enseignement. Egrène qui voudra ce chapelet de truismes ! Je n'ai nulle envie pour ma part d'ajouter un couplet à la vieille chanson de l'immortel La Palice.

Et certes, entre 1830 et 1922, il y a « quatre-vingt-dix ans », il y en a même quatre-vingt-douze, et la Liberté, paraît-il, a évolué d'étrange sorte. En vieillissant, elle s'est « assagée », sans doute surtout depuis que Destrée l'a mise au régime, l'a fait surveiller par ses médicaments adjoints et lui a fait avaler la tisane soporifique de ses circulaires, narcotique sur narcotique, jusqu'à ce qu'elle s'endorme, la pauvre vieille, de son dernier somme et que sa momie soit conservée au Musée du Cinquantenaire, ce qui est apparemment la perfection de la sagesse.

Eh bien ! nous sommes quelques-uns encore à ne pas confondre santé et léthargie. Qu'elle se réveille, qu'elle se ranime, qu'elle se ravigote et se rajouisse, la Liberté envieux et cacochyme, qu'elle se retrempe dans l'eau de Jouvence de l'article 17, pour qu'elle en jaillisse, à son centenaire, fraîche et radieuse comme l'Anadyomène, sans une ride, et qu'elle lance dans les airs les béquilles officielles même un peu dorées aux extrémités !

Qu'on exécute tant qu'on voudra des cabrioles de casuistique autour de l'article 17, il ne s'en moque pas mal, il est intangible, inviolable. On ne lui fera jamais dire le contraire de ce qu'il proclame : l'enseignement public relève en ordre principal de la liberté, l'enseignement officiel n'arrive qu'en ordre subsidiaire, à titre de suppléance. Quelle arme dans nos mains, quelle force indomptable pour revendiquer au nom de notre prééminence constitutionnelle la simple égalité, mais l'égalité absolue de traitement entre l'école libre et l'école officielle ! Mal avisé qui affaiblirait cette situation.

Le même article 17 décerne la royauté à la liberté d'enseignement, consacre la plénitude de son indépendance, à l'exclusion formelle de toute intrusion de l'Etat, de toute mesure préventive, de toute surveillance, ne fût-elle que passivement exercée. Nous dessaisir de cette suprême garantie, laisser rogner notre prérogative royale, à l'école tolérer un censeur à côté du maître, au collègue souffrir un gradat quelconque avec rebroussement de programme imposé, ce serait faire descendre la Liberté de son trône et la réduire à la servitude.

Nous avons consenti à l'Etat l'obligation scolaire, déplorant d'ailleurs sa prolongation jusqu'à l'âge excessif de scolarité de 14 ans, mais nous ne lui reconnaissons de ce chef que le droit de contrôler la fréquentation de l'école et de tenir la main à l'exécution de cette nouvelle mesure légale. Nous admettons aussi que l'Etat vérifie l'emploi des subsides qu'il nous alloue en stricte justice et se rende compte de leur affectation à leur fin propre. Un point, c'est tout.

Mais s'il s'avise de franchir les étroites limites dans lesquelles l'enferme l'interprétation loyale de la Constitution, nous lui crions qu'il est usurpateur. Il n'a pas le droit, à aucun titre, de *surveiller* la qualité de l'enseignement libre, il en est absolument forclus par l'article 17, alors que M. Destrée en faisait un devoir sans distinction aux inspecteurs primaires réunis en assemblée plénière le 14 février 1921. J'ajoute que l'Etat n'est pas idoine à cette mission parce que, au jugement d'un pédagogue éminent, le C. F. Maximin, sans doctrine pédagogique assurée, sans principes stables, ses inspecteurs n'ont d'autre critère que l'opinion aujourd'hui en vogue, détrônée demain et qu'au lieu de se mettre au service de la science, ils n'obéissent le plus souvent qu'à telle coterie régnante ou à tel personnage qui cherche à se pousser.

L'école sous cette tutelle déprimante est à la merci de tous les souffles qui passent par l'atmosphère politique. Qu'il plaise aujourd'hui à un hospodar bolchévisant des bureaux ministériels de soviétiser les écoles par des essais aventureux de *self-government* parmi les élèves, et cette fantaisie de tyranneau rouge révolutionnera les classes. Je ne m'égare pas dans le domaine des chimères. N'a-t-on pas vu récemment les inspecteurs chargés d'enquêter sur l'introduction de ce mode d'éducation essentiellement subversif de toute autorité scolaire ?

Dans un article d'une remarquable vigueur de conception, « Nous avons fait du chemin », publié par la *Revue belge de Pédagogie*, le C. F. Maximin, appréciant avec une juste sévérité les abus criants de cet interventionnisme auquel d'aucuns frayent complaisamment la voie, ne craint pas de formuler ce jugement : « EN VÉRITÉ, NOUS ALLONS DROIT A LA PRUSSIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT ». D'une plume alerte il croque l'inspecteur à la prussienne, sanglé dans sa dignité, passant au crible journal de classe, cahiers de roulement, cahiers des élèves, puis, attablé des heures durant à un bureau de l'école, l'oreille au guet, « roulant des yeux d'argus et rédigeant sans arrêt un interminable procès-verbal de la séance ». Il signale le caractère vexatoire d'une prescription, mise récemment sur le chantier, qui imposerait aux élèves-instituteurs l'obligation de tenir des cahiers de notes pour certaines branches et de les tenir de telle manière déterminée, pour que rien n'échappe sans doute au regard inquisitorial. C'est toujours par la réglementation draconienne, l'étouffement de la spontanéité, l'étranglement des initiatives, la centralisation et l'uniformité paralysant la vie et enrayant le progrès.

L'auteur de l'article ne manque pas de stigmatiser cette circulaire du ministre qui, substituant son bon plaisir à la loi, décrète que « l'enseignement de la morale usuelle (?) ne sera plus un enseignement occasionnel comme le veut l'article 21, mais devra se donner désormais de façon systématique et d'après une méthode déterminée, celle des centres d'intérêt ». Il réprovoque avec non moins d'énergie que nous « le censeur placé à côté du maître » au mépris de la volonté formelle des Constituants qui ont prétendu le bannir à jamais de l'école. Il dit raca à cette bande de cuistres rouges, les fameux adjoints, qui se sont abattus comme des sauterelles sur l'enseignement libre et il en appelle avec regret aux inspecteurs de l'ancien type, dotés de science et d'expérience, de tact et de modération, d'esprit large et de cœur dévoué, seuls en mesure d'exercer une influence salutaire sur le personnel enseignant qui a un besoin particulier de lumières et de direction.

Je demande, de mon côté, si à l'heure actuelle encore, dans les écoles adoptées ou adoptables, il est possible de réfuter devant les enfants du peuple la grande hérésie socialiste ou d'y introduire un manuel qui contienne cette réfutation, sans être exposé à la dénonciation, à la réprimande, peut-être à de pires représailles.

La liberté est bâillonnée chez nous, mais la bouche est ouverte dans l'école officielle à la morale laïcisée, séparée du dogme, donc à l'athéisme scolaire, en violation flagrante de toutes les lois, celles de 1842, de 1868, celle même de 1879, aussi bien que des législations de 1884, de 1895 et de 1914, car il fut toujours proclamé et entendu, selon l'heureuse formule de M. Woeste, que « l'enseignement des écoles officielles doit être imprégné des grandes vérités fondamentales qui sont à la base de notre civilisation ».

Voilà, dénoncé par une haute compétence, le péril de la prussification, le péril de l'arbitraire ministériel substitué à la loi. Le remède, ce n'est pas l'engourdissement, mais le réveil du sens de la liberté, le retour à sa pleine compréhension, le retour dans toute la mesure du possible au système préconisé par le Congrès, l'affirmation incessante, la revendication énergique de cette liberté stipulée par l'article 17, seule capable de faire fleurir l'enseignement et de lui faire porter ses fruits.

J. SCHYRGENS.

ROME

L'attitude du Pape au sujet du Sionisme

Les Conférences de la Paix ont fini par accueillir les Allemands et les Bolcheviks, mais pas encore le Pape.

Sans être invitée, la Papauté a pu cependant faire entendre plusieurs fois sa voix à ces solennelles assises de la politique mondiale. Et ses avis furent écoutés avec déférence, et même suivis. Et les événements ont bientôt montré leur sagesse.

Parmi ces heureuses interventions pontificales, citons la mission de Mgr Ceretti, actuellement noncé à Paris, auprès des plénipotentiaires de Versailles, pour faire rapporter les mesures générales d'expulsion prises contre tous les sujets allemands, y compris les missionnaires, des anciennes colonies de l'Empire. Mgr Ceretti sut mener à bonne fin ces délicates négociations. Depuis, les concessions faites aux missionnaires allemands, sur la demande de Benoît XV, ont été spontanément élargies par les gouvernements alliés, particulièrement par le gouvernement anglais. Quelle meilleure preuve de la modération des réclamations pontificales ?

Citons encore l'avertissement de Benoît XV aux Chefs d'Etat concernant les conditions impossibles dans lesquelles le Traité de St-Germain avait placé l'Autriche, « tête sans corps, immense capitale et pays minuscule ». Et les faits, ici encore, ne rendent que trop témoignage à la clairvoyance politique du Pape. Cette nation condamnée par les Alliés à une lourde dette de guerre, doit être à présent secourue par la France, victorieuse et ruinée et qui ne sait obtenir réparation de l'Allemagne.

Citons enfin les nombreuses interventions de Benoît XV et celles de Pie XI, au sujet de la lamentable aventure sioniste. C'est dans cette affaire, surtout, qu'il aurait fallu consulter le Pape. Car enfin d'inappréciables intérêts catholiques étaient engagés. Et leur représentant devait être entendu. Ses archives contenaient, sur la question palestinienne, une documentation incomparable. Pourquoi n'a-t-on pas appliqué le grand principe politique dont prétendent s'inspirer les maîtres de l'heure : de tenir compte des intérêts et de recourir aux compétences ? Et le principe de libre disposition des peuples pour lequel on a demandé aux soldats de se battre et de mourir, qu'en a-t-on fait en cette occurrence ? Car il n'y a plus de doute possible et il n'y en eut jamais pour ceux qui voulurent y réfléchir, la constitution d'un « foyer juif » et d'un gouvernement juif en Palestine signifie l'expulsion ou l'oppression des populations musulmanes et chrétiennes, c'est-à-dire de la grande majorité des habitants de la Palestine.

Sous le protectorat anglais, dont la personne du Haut-Commissaire, le Juif Herbert Samuel, signifie clairement les tendances, l'invasion juive se poursuit méthodiquement et irrésistiblement. La finance juive permet aux immigrants d'offrir aux propriétaires musulmans et chrétiens des prix éblouissants, et les terres, une à une, passent aux mains d'Israël. Du commerce, naturellement, les nouveaux venus s'emparent à plus grands coups.

Voilà contre quelle injustice le Vatican n'a cessé de protester.

L'Angleterre a tout essayé pour faire taire ces protestations. Balfour lui-même, l'auteur officiel, si l'on peut dire, du « Foyer Juif » en Palestine, a rendu visite à Benoît XV. Sir Herbert Samuel, se rendant à Jérusalem pour inaugurer ses fonctions de Haut-Commissaire, a passé par Rome. Le gouverneur de Jérusalem, Sir Ronald Storrs, est venu, lui aussi, s'expliquer chez le Pape. Il n'y a pas jusqu'au docteur Weismann, le fameux apôtre du Sionisme, qui n'ait demandé une audience à Benoît XV. Ne l'ayant pas obtenue, il a voulu au moins entretenir le Cardinal Gasparri.

Pie XI est l'objet des mêmes égards de la part des sionistes anglais. Sir Herbert Samuel, rentrant en Angleterre, a jugé que son chemin, comme à l'aller, passait par le Vatican.

Mais tant de belles paroles n'ont pas contenté le Pape. Il leur a opposé les faits. Il a osé écrire dans un document public que la situation des catholiques en Palestine était pire sous le protectorat anglais que sous la domination turque.

Les catholiques, les Arabes, et même les Juifs autochtones de Palestine ont mis leurs meilleurs espoirs en la Papauté. La délégation qu'ils envoyèrent à Londres pour protester auprès du gouvernement anglais contre l'invasion sioniste, reçut ordre de se rendre d'abord au Vatican et de remettre au Saint-Père copie de son dossier avant même que de le communiquer au Foreign Office. Les Turcs et les schismatiques se sont unis aux catholiques pour élever, à Constantinople, un monument à Benoît XV. Peut-être verrons-nous les Juifs et les Arabes

s'associer aux chrétiens pour ériger, à Jérusalem, une statue à Pie XI sauveur de la Palestine.

Espérons-le. Espérons que les efforts de la Papauté et de tous ceux qui ont compris avec elle les dangers et l'injustice de l'entreprise sioniste, ne seront pas vains. Nous venons de marquer avec joie un premier résultat. Le protectorat de l'Angleterre sur la Palestine n'a pas été ratifié purement et simplement par la Société des Nations. Une commission sera nommée par les Puissances mandataires qui examinera les réclamations et les droits des populations et des diverses confessions religieuses de Palestine, et qui en référera au conseil de la Société des Nations.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de la note adressée par le Saint-Siège à la Société des Nations avant les délibérations qui ont abouti à la résolution que nous venons de relater (1). Cette résolution modifie considérablement les conclusions proposées par M. Balfour. Le Saint-Père obtient satisfaction dans une certaine mesure.

* * *

Et les diplomates ont dû reconnaître une fois de plus combien sont solidaires les intérêts du catholicisme et ceux de la justice et de la civilisation.

LOUIS PICARD.



FRANCE

L'Interparlementarisme

On a lu dans les journaux que le Baron Descamps a refusé, au nom du groupe belge, de se rendre à l'invitation de M. d'Estournelles de Constant qui veut reprendre les Congrès interparlementaires. Cette décision inspire à Ch. Maurras ces fortes lignes qu'on rapprochera des paroles du Cardinal Mercier à Paris : « Sans réparation, pas d'absolution ».

« Pourquoi y a-t-il un groupe interparlementaire, sous un titre qui implique égalité, identité de tous les Parlements de notre planète ? Un groupe interparlementaire tombera sous les mêmes objections que le transnationalisme » du prince Charles de Rohan. Il n'y a pas un nationalisme dont on puisse juger et raisonner en général, ni même des nationalismes. Il y a des nations. On ne peut pas frayer également avec toutes. Les nations sont différentes par leur nature et des différences nouvelles résultent de leur histoire ancienne ou récente, spécialement de leur histoire pendant la dernière guerre. Effacer tout cela dans un concept indéfini et indéterminé, c'est gâcher la question pour ne pas la régler ou l'obscurcir au seul profit des pêcheurs en eau trouble.

Si le monde veut vivre en paix, il convient que le monde continue, jusqu'à nouvel ordre, à faire état des vaincus et des vainqueurs, des agresseurs et des assaillis, des envahisseurs et des envahis. Sinon, il perdra tout ensemble et la morale de la guerre et les suprêmes bénéfices d'une victoire qui fut avare de biens. Les vaincus prendront leur revanche. La guerre recommencera.

Si l'on veut éviter la guerre, il ne faut pas que des députés radicaux français ou des députés socialistes belges puissent aller à Vienne, y rencontrer les gens de Berlin et leur dire : — Il n'y a rien eu entre nous, tout est effacé, oublié...

Personne ne désire plus que nous l'oublie et le pardon. Mais ce pardon obtenu sans avoir satisfait et réparé, cet oubli gratuit serait la plus immorale des choses : il encouragerait les coupables à recommencer. Une fois absous de la sorte, leur premier soin serait de déclarer aussitôt : — Puisque tout est pardonné, nous ne paierons pas et nous ne désarmerons pas.

Que répondre à cette logique ?

Même difficulté pour ces rencontres d'intellectuels dont les optimistes attendent beaucoup et trop. Il ne faut en attendre que du mal. Ou la mémoire des crimes subsistera, et l'Allié devra demander au Boche d'avouer les responsabilités de son pays, ce qui ne sera pas pour donner un tour aimable aux conversations. Ou cette mémoire périra misérablement, sera pratiquement effacée de l'esprit des interlocuteurs et tous les inconvénients énumérés plus haut se représenteront...

(1) Le manque de place nous oblige à remettre la publication de ce document à la semaine prochain.

Non, la sagesse est ici, comme dit le catéchisme, d'éviter les occasions : les occasions de gaffer, ou les occasions de lâcher.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas voyager ni voir du monde. Cela veut dire qu'il faut, en voyage et en visite, s'arranger de manière à ne pas arborer des cocardes ou des étiquettes compromettantes. Les Français, les Françaises en déplacement trouvent dans leur tact naturel le moyen d'échapper aux pièges d'une situation délicate. Ils n'y échappent pas, ils y tombent à pic, si leur déplacement se fait sous le signe du « groupe interparlementaire » ou de la « Ligue transnationaliste des intellectuels » : un pareil signe met l'accent sur les lettres à éluder ! »



RUSSIE

Kerensky

M. Maurice Paléologue termine dans la Revue des Deux Mondes du 15 juillet ses intéressants mémoires. L'ancien, Ambassadeur de France à Petrograd, relate comment, en avril 1917, Albert Thomas, socialiste révolutionnaire et ministre, envoyé en Russie pour tâcher de maintenir la jeune république aux côtés des Alliés, se méprit étrangement sur la portée et la profondeur de la révolution russe.

Notons ce portrait de Kerensky orateur, Kerensky qui fraya les voies à Lénine.

J'ai déjà noté que les quatre délégués du socialisme français, Albert Thomas, Lafont, Cachin et Moutet, sont de formation universitaire et classique, ce qui les rend particulièrement sensibles à l'action oratoire, aux prestiges de la rhétorique et de la diction. De là vient l'étrange ascendant que Kerensky exerce sur eux.

Je reconnais d'ailleurs que le jeune tribun du Soviet est extraordinairement éloquent. Ses discours, même les plus improvisés, sont remarquables pour la richesse du verbe, le mouvement des idées, le rythme des phrases, l'ampleur des périodes, le lyrisme des métaphores, le cliquetis éblouissant des mots. Et quelle variété de ton ! Quelle souplesse d'attitude et d'expression ! Il est tour à tour hautain et familier, enjôleur et impétueux, autoritaire et caressant, cordial et sarcastique, persifleur et inspiré, lucide et ténébreux, trivial et dithyrambique. Il joue de toutes les cordes ; sa virtuosité dispose de toutes les forces et de tous les artifices.

La simple lecture de ses harangues ne donne aucune idée de son éloquence ; car sa personne physique est peut-être l'élément le plus efficace de l'emprise fascinante qu'il a sur les foules. Il faut donc aller l'entendre dans un de ces meetings populaires où il péroré chaque nuit, comme jadis Robespierre aux Jacobins. Rien de plus frappant que de le voir surgir à la tribune, avec son masque blême, fiévreux, hystérique, ravagé. Le regard est tantôt voilé, fuyant, presque insaisissable entre les paupières mi-closes, tantôt acéré, provocateur et fulgurant. Mêmes contrastes dans la voix qui est généralement cavernieuse et rauque, avec des éclats subits d'une stridence et d'une sonorité superbes. Enfin, par instants, un souffle mystérieux, un souffle de prophétisme ou d'Apocalypse, transfigure l'orateur et rayonne autour de lui en effluves magnétiques. La contention ardente de son visage, l'hésitation ou l'emportement de sa parole, les soubresauts de sa pensée, la lenteur somnambulique de ses gestes, la fixité de ses prunelles, la crispation de sa bouche, le hérissément de ses cheveux, lui donnent l'air d'un monomane ou d'un halluciné. De grands frissons parcourent alors l'auditoire. Toutes les interruptions cessent, toutes les résistances tombent ; toutes les volontés individuelles se dissolvent : l'assemblée tout entière communie dans une sorte d'hypnose.

Mais derrière cette grandiloquence théâtrale, derrière ces prouesses de tribune et d'estrade, qu'y a-t-il ? — Rien, sinon de l'utopie, du cabotinage et de l'infatuation...



Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.



Banque Belgo-Luxembourgeoise, S^{té} A.

SIÈGE SOCIAL : 22, rue d'Arlon, à BRUXELLES

Succursale : LUXEMBOURG | AGENCES { ESCH s/ALZETTE } GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 { ETTTELBRUCK }
 { GREVENMACHER }

PROCHAINEMENT le siège social sera transféré : 3, BOULEVARD ANSPACH

CAPITAL : 10.000.000 DE FRANCS

TÉLÉPHONES : 30326 et 30327 - 33943-33944 Service Changes
 Adresse télégraphique : Belluxbank - Code ABC, 5^{me} édition - Compte chèques postaux N° 3100

Traite toutes les opérations de banque, bourse et change.

Escompte et recouvrements - Ouverture de crédits - Ordre de bourse. - Paiement de tous coupons - Dépôts et prêts sur titres
 - Achât et vente de monnaies étrangères. - Emission et encaissement de chèques sur tous Pays -

DEPOTS DE FONDS

Comptes-chèques, 3 p. c. - de quinze jours, 4 p. c. - à préavis de 15 jours, 4 p. c. - à échéance fixe à 3 mois, 4 1/4 p. c. - à 6 mois, 4 1/2 p. c. - à 1 an, 5 p. c.

LOCATION DE COFFRES-FORTS — Renseignements financiers, industriels et commerciaux



C'EST LA NUTRITION ASSURÉE
 EN LE BUVANT RÉGULIÈREMENT

BOVRIL, Bruxelles, Téléph. 103.49 Toutes épiceries

Maison du Lynx

rue de la Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie - Optique - Jumelles
 Baromètres - Faces à main
 Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances
 de Messieurs les Médecins-Oculistes

« ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE MER-
 VEILLEUX QUI RÉUNIT LES
 QUALITÉS LES PLUS PRÉ-
 CIEUSES AUXQUELLES ON
 AIT PU ATTEINDRE EN
 FAIT D'APPAREILS PNEU-
 MATIQUES.
 IL EST INCOMPARABLE PAR
 SA CONSTRUCTION ET PAR
 SON RENDEMENT ARTIS-
 TIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles

CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX

6, Avenue de la Porte de Hal, 6

BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911

VERMOUTH
Jacobino
 de beste
JACQUES NEEFS · ANTWERPEN

CRÉDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 60 MILLIONS
RÉSERVES : 10 MILLIONS

SIÈGES :

ANVERS : 42, Courte rue de l'Hôpital
BRUXELLES : 30, Avenue des Arts120 AGENCES en Belgique
Agences à Luxembourg et Cologne

LÉTTRES DE CRÉDIT CIRCULAIRES.

Le Crédit Anverso, voulant procurer des facilités nouvelles aux personnes qui voyagent, a créé des lettres de crédit circulaires.

La forme tout-à-fait pratique donnée à ces lettres de crédit en rend usage des plus simple. Elles sont constituées par un carnet composé de 10 chèques. Chacun de ces chèques peut être encaissé aux guichets de tous les sièges, succursales et agences que le Crédit Anverso possède dans toute la BELGIQUE ainsi qu'à l'ÉTRANGER.

L'usage de ces lettres de crédit présente toutes les garanties de sécurité voulues contre la perte ou de vol.

La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone - Anvers 6044

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

NOS SÉRIES
ESSENCE
LOTION
BRILLANTINE
SAVON
COSMETIQUEUZONNE-VICKY
COTE D'AZUR
NOUVEAU RÈGNE
CYCLAMEN ROUGE
ETC. ETC.

Eau de Cologne N° 350

Eau de Cologne aux Fleurs

Steik -- Savon de Toilette

A la Corbeille Royale PARFUMERIE

EM. LEMESRE

fondée en 1860

BRUXELLES
80-82, rue CoenraetsPARIS
4, Passage VioletLIBRAIRIE SAINT-LUC
MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.

26, rue de la Montagne, 26, BRUXELLES

MISSALE ROMANUM — BREVIARIUM ROMANUM

LIVRES LITURGIQUES — ASCÉTISME

Grand choix de livres de prières et de chapelets

IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1^{re} COMMUNION

Typographie - Lithographie - Reliures

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Sainctelette, 28, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette

Action Catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

*Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.*

Typographie — Lithographie — Registres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

FRANÇOIS VAN NES

(Successeur)

Tél. Br. 2764 BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus - Cartes d'Invitation - Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : B. 9945.

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

• Numéros spécimens sur demande

CHOCOLAT**DU C ANVERS**

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

—
Demandez nos Catalogues
et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Ecuyer

**"NUGGET", pour Chaussures**Etablissement **Mauquoy & Fils**

Graveurs — Medailleurs — Photgraveurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242

**Laines du pays garanties**à **8,25 le kilo**

CHEZ

VANDERBORGHT**46, rue de l'Ecuyer, 58**

:::

BRUXELLES

VOUS TROUVEREZ A DES PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE :

Lits, Sommiers
Matelas, Oreillers
Laine, Crin
Zostère

Crin végétal
Couvertures
Couvre-lits
Edredons, etc.

Réfection des Literies